



**LE 4 MARS 2008, AVEC LA CGT DITES**

**NON AU DOUBLE STATUT !**

La majorité des agents de l'entreprise bénéficie d'un système de bonifications pour la retraite par le biais d'une compensation prenant en compte les contraintes de service public et les pénibilités liées à certains métiers. Mais jusqu'à quand ???

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la suppression des bonifications pour les nouveaux embauchés introduit de fait un double statut. Nous voyons dans cette logique une régression sociale de nature à fragiliser toujours plus le statut du personnel et, au-delà, le statut public de l'entreprise.

Cette nouvelle situation entraînerait un traitement inique dans l'entreprise pour des agents exerçant la même activité suivant leur date d'entrée à la Régie.

Pour autant, la mise en place d'un double statut n'est pas inéluctable. Nous en voulons pour preuve certaines actions comme celle de la RTM (Régie des Transports de Marseille) qui en 1996, face à une situation identique, avait contraint, par la lutte, leur Direction à reculer.

**Les négociations nationales sur la pénibilité se prolongent au mois de mars. L'intervention des salariés face aux blocages du MEDEF s'impose. Dans ce contexte, celle des agents de la RATP est indispensable car elle aura des incidences sur les négociations internes à l'entreprise, qui ne sont pas encore engagées.**

Si, pour la CGT-RATP, nous revendiquons le maintien des bonifications pour les nouveaux embauchés, il est également nécessaire d'améliorer la reconnaissance des contraintes de services publics et des pénibilités de nos métiers.

**Notre statut, et son amélioration, doit être un exemple à suivre pour le privé et non l'inverse.**

Le 4 mars 2008, avant dernière réunion de négociations nationales sur la pénibilité, sera une journée de mobilisation pour contraindre le patronat, y compris la RATP, à prendre en compte les revendications des salariés dans tout le pays.

La CGT RATP appelle l'ensemble des agents à participer massivement au rassemblement en Île de France, à partir de 14 heures devant le siège de MEDEF, 55 avenue Bosquet 75007 Paris (*métro école militaire*).



## Contraintes de services publics et pénibilité

Les contraintes de service public et la pénibilité des métiers résultent de situations et de conditions de travail entraînant une usure prématurée et irréversible de la santé. Parmi lesquelles des efforts physiques lourds, un environnement agressif, comme :

1. conditions climatiques (travail sous tunnel)
2. expositions à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes ...)
3. expositions aux incivilités et agressions non sans conséquences sur l'intégrité morales et physiques des individus
4. des rythmes de travail contraignants : travail de nuits, horaires irréguliers, repos décalés.

## Bonifications

Le principe des bonifications constitue la contrepartie des contraintes de service public et de la pénibilité des métiers en permettant d'acquérir des annuités supplémentaires (par exemple : 1 an tous les 5 ans pour le tableau B).

Elles permettent ainsi un départ anticipé à 50 ou 55 ans, selon les tableaux SAB, en corrigeant le niveau de pension en faveur des agents exerçant ces métiers particuliers.

Loin d'être un privilège, il s'agit bien d'une véritable mesure de justice sociale corrigeant les inégalités face à l'espérance de vie.